

PALISADES

DESCRIPTION

- Endroit : Ruisseau North Pole, un affluent de la Petite rivière Miramichi Sud-Ouest
- Type de section : eaux de Couronne réservées à la pêche avec remise à l'eau
- Longueur de la section : 4,7 kilomètres
- Nombre de fosses ayant reçu un nom : 16
- Largeur de la rivière : de 6 à 24 mètres
- Fond de la rivière : sable, gravier, roches et blocs rocheux volumineux
- Renseignements supplémentaires : le canotage **n'est pas** recommandé; rapides, blocs rocheux volumineux, passages à gué glissants.

ACCÈS

NOTE : L'accès à certaine section de pêche pourrait nécessiter l'emploi d'un véhicule quatre roues motrices.

1. À partir de Renous, parcourez 20 km en direction ouest sur la Route 108 (route de Plaster Rock à Renous) jusqu'à l'intersection des Routes 108 et 420.
2. À l'intersection, tournez à gauche pour continuer sur la Route 108. Roulez 5 km jusqu'au chemin d'accès de la Petite rivière Miramichi Sud-Ouest (un important chemin en gravier situé du côté droit de la Route 108).
3. Sur ce chemin, parcourez 38 km jusqu'au croisement situé 3 km après le lac Mains (carte 41 de l'*Atlas du Nouveau-Brunswick*). Tournez à droite en direction nord.
4. Parcourez ensuite 1,5 km jusqu'au pont qui enjambe la Petite rivière Miramichi Sud-Ouest.
5. Après avoir traversé le pont, faites 4,1 km jusqu'au chemin d'accès au rocher Charlie's, à votre droite.
6. Sur ce chemin, faites 2,8 km jusqu'au chemin d'accès à la section Palisades, à votre gauche.
7. Le stationnement du camp se trouve dans ce chemin, à 150 mètres.

HÉBERGEMENT

- Camp : peut accueillir quatre (4) personnes
- Lits : quatre (4) lits simples avec matelas
- Commodités : poêle à bois, évier, table, bancs, balai, vadrouille et toilettes extérieures
- Eau : il n'y a pas d'eau courante. **Les pêcheurs doivent apporter leur eau potable.**
- Équipé pour l'usage d'une génératrice
- Autres précisions : le pêcheur est responsable d'apporter tout article qui n'a pas été énuméré ci-dessus
- Le bois de chauffage n'est pas fourni. Il est recommandé que seul le bois de chauffage séché au four soit apporté à la section des eaux de la Couronne réservées en raison du risque de propagation d'insectes envahissants et de maladies. Si vous utilisez du bois de chauffage qui n'a pas été séché au four, achetez-le localement (le plus près possible de votre destination), brûlez tout sur place et ne ramenez pas le bois de chauffage restant.
- Chaque pêcheur est responsable de rapporter ses déchets. Il est strictement interdit de laisser des déchets sur les lieux.

RÈGLEMENTS

- Pour obtenir des renseignements courant sur les mesures de conservation du saumon comme les exigences de pêche avec remise à l'eau, veuillez consulter le site Web de Pêches et Océans Canada.
- Les réglementations générales de la pêche au Nouveau-Brunswick sont en vigueur. Consultez le livre *Pêche* pour plus de renseignements.